

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

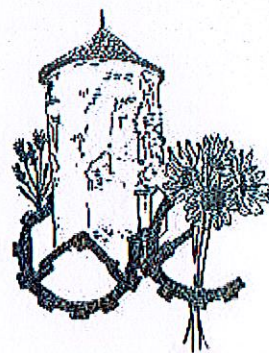
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 6 Février 2013

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, PRUDHOMME Julien, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusé : M. SABADEL Jean-Marc

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Projet Groupe Scolaire : point sur l'avancement

Bâtiments : - Le chiffrage de la partie scolaire s'élève à 729.310 €, la partie périscolaire à 268.690 €, soit 998.000 € H.T.
- Le permis a été déposé le 27.12.2012, le délai maximum d'instruction est de 6 mois (Le bâtiment est classé ERP).
- Un nouveau dossier de demande d'aide dans la cadre de la DETR est nécessaire. Le Conseil Municipal, unanime, autorise M. le Maire au dépôt de cette demande auprès de M. le Sous-Préfet.

Ecole Communale : modification des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire présente le décret ministériel du 24 Janvier 2013.

La commune devra se prononcer avant le 31 Mars 2013. La semaine d'école se déroulera sur 4 journées et demi, le temps d'enseignement sera de 24 heures hebdomadaires.

Le Maire, aidé par l'Education Nationale, doit proposer une organisation du « temps restant » (0,75 heure/jour) sous forme de projet proposant des activités culturelles, sportives, artistiques... Il doit recruter le personnel encadrant.

Financement : si la modification est validée pour septembre 2013, la commune pourra recevoir 50 € par élève et éventuellement 45 € supplémentaires si elle perçoit la DSR. Ces valeurs n'ont aucun caractère pérenne, la dotation DSR éventuelle n'est connue que fin mars.

Le Conseil Municipal, devant autant d'incertitude, décide de reporter sa décision au 27 mars.

Halte garderie intercommunale (information) :

M. le Maire expose au conseil que depuis septembre 2012, les statuts régissant le fonctionnement de cette structure ne sont pas respectés. Il a été procédé à des embauches de manière unilatérale.

Le 18 Janvier, le comité décisionnel avait validé la candidature de deux personnes, en éliminant deux autres après un entretien. « Etrangement », une des deux personnes « éliminée » a été recrutée. Notre commune s'interroge sur son maintien au sein de cette halte garderie intercommunale.

Documents d'urbanisme informatisés :

Le Conseil Général a lancé une procédure visant à informatiser sous un même format l'ensemble des documents (P.L.U., P.O.S., carte communale...) de l'Isère pour les mettre à disposition de tous. Il propose, à cet effet, la signature d'une convention avec notre commune pour valider cette action.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signature de tout document nécessaire.

Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes :

Cette toiture, très ancienne, couverte en tuiles locales entièrement usées, a besoin d'être refaite. L'estimation de sa remise à neuf s'élève à 31.600 €. M. le Maire propose de demander l'aide du Conseil Général. Le Conseil Municipal, unanime, autorise M. le Maire au dépôt d'un dossier d'aide.

Projet boucherie :

Pas d'avancement notoire. Le rendez-vous avec la Chambre d'Agriculture prévu le 7 janvier n'a pas eu lieu !

Information de la Préfecture concernant la station d'épuration des Charpillates (à laquelle nous sommes reliés) :

Cette installation est déjà saturée (124 %). M. le Préfet nous informe par courrier du 5 décembre que dans l'attente du commencement des travaux d'extension, l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme ne pourront comprendre aucun nouveau secteur ouvert à la construction .

Amis de Bocsozel :

Projet de fête médiévale des 20 et 21 juillet. Une réponse écrite sera apportée à l'association après un nouvel échange.

Budget 2013 :

- Résultat provisoire année 2012 :

Fonctionnement :	Dépenses :	388.283 €
	Recettes :	483.064 €
Investissement :	Dépenses :	260.766 €
	Recettes :	354.269 €
	Excédent global :	188.283 €

Trésorerie au 06/02/2013 : dispo. 135.403 €

- Débat pour BP 2013 :

Afin d'améliorer encore notre capacité d'investissement, toutes les économies possibles seront chiffrées. Un projet sera à nouveau débattu début mars, le B.P. sera voté le 27 mars 2013.

Séance levée à 23 h 00.